

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de CHAUMONT EN VEXIN
Site de Corbeil-Cerf :
<http://www.corbeilcerf.fr/>

2, rue François de Lubersac
60110 CORBEIL-CERF
Tél. : 03 44 22 62 53
Fax : 03 44 02 76 79
mairie.corbeilcerf@wanadoo.fr

COMMUNE DE CORBEIL-CERF

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 MAI 2017 A 20 H 30

Etaient présents :

Monsieur Laurent CHEVALLIER, Maire
Messieurs Luc SOENEN, Sylvain DUCLAY, Adjoints
Madame Myriam HEDOUIN, Adjointe
Michel GUILLOIN
Mesdames Denise MINIER, Geneviève SZCZYSZEK

Absents :

Monsieur Cyril FLECHY
Madame Dominique BRIL
Mme Stéphanie MORIN

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Luc SOENEN a été élu secrétaire de séance

OBJET : PROJET « LES LONGERES DE LA COLLINIÈRE » :

Acquisition du terrain des conjoints CAILLAREC

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal de la date de la signature pour l'acquisition du terrain des conjoints CAILLAREC, parcelle A 211, qui aura lieu le 12 juin 2017 chez Maître PELEGRIN, 60 rue des Martyrs de la Résistance, à MERU (60110). Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de constituer un cahier des charges avec impositions d'urbanisme pour la création d'un lotissement qui comportera 6 maisons individuelles, dont une qui sera mise à la disposition de la Commune pour de la location. La construction des maisons sera confiée à un constructeur de maisons individuelles choisi sur appel d'offres, 5 terrains de 750 m² seront mis en vente au prix de 75 000 €, chez Maître DELACOURT, notaire à NOAILLES (60430), qui se chargera la rédaction d'un règlement pour le lotissement, et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la vente.

Après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'acquisition du terrain appartenant aux conjoints CAILLAREC chez Maître PELEGRIN, à MERU, (60110), de confier la construction du lotissement à l'entreprise RESIDENCE PICARDE, à WARLUIS (60430), de confier la rédaction du règlement à Maître DELACOURT à NOAILLES (60430), et de signer tous les documents nécessaires à la vente de ces terrains chez Maître DELACOURT à NOAILLES (60430).

Le projet est accepté à l'unanimité.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES SABLONS POUR LA MISE EN
SERVICE DE « L'IMPASSE DE LA COLLINIÈRE »**

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de demander une aide financière à la Communauté de Communes des Sablons pour la mise en service de la route « Impasse de la Collinière », qui desservira le futur lotissement.

Après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : COMPTABILITE – M14 – BUDGET 2017 – VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES
FONCIERES (BATI ET NON BATI) POUR L'ANNEE 2017**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition de la façon suivante :

Taxe d'habitation	13.13 %
Taxe foncière (bâti)	23.36
Taxe foncière (non bâti)	53.41 %

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE
DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SABLONS**

Suivant les dispositions de l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, les maires des communes membres d'un EPCI peuvent transférer certains pouvoirs de police spéciale au président de l'EPCI. Cependant, les maires ont la possibilité de s'opposer à ce transfert de compétence, compte tenu des compétences obligatoires ajoutées au 1^{er} janvier 2017.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité, de s'opposer au transfert de compétence des pouvoirs de police, au Président de la Communauté de Communes des Sablons.

**OBJET : SE 60 : Transfert de la compétence « Maîtrise de la Demande en
Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR) »**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Energie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Energétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat la compétence Maîtrise de la Demande en Energie et Energie Renouvelables (MDE/EnR).

Le Syndicat peut assurer les services d'efficacité énergétique suivants et le développement des énergies renouvelables, comprenant notamment :

- la conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements).
- la conduite de bilans, diagnostics
- la mise en place d'outils d'efficacité énergétique et l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information-sensibilisation
- la recherche de financements et le portage de projets liés
- la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- la conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016, notamment l'article 4.9.

Article 1 : transfère au Syndicat d'Energie de l'Oise la compétence **Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR)**

Article 2 : autorise les services du Syndicat d'Energie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Trouble à l'ordre public :

Monsieur le Maire a reçu une nouvelle plainte d'un administré concernant le vagabondage de chiens, cette plainte vient s'ajouter à celles déjà émises dans les précédents compte-rendus à propos du dépôt illicite de détritrus sur la voie publique et d'un stationnement prolongé.

Monsieur le Maire envisage d'acheter un carnet à souches pour verbaliser les infractions au trouble à l'ordre public.

Travaux ateliers municipal :

Les travaux de l'atelier municipal avancent, la clôture, le mur ont été faits, une route est en cours de réalisation En raison du mauvais temps, la visite de l'atelier municipal n'a pu avoir lieu, elle est reportée à une autre fois. Le Conseil Municipal envisage de mettre le réfrigérateur de la salle multifonctions à l'atelier municipal et d'acquérir un réfrigérateur à deux portes pour la salle multifonctions.

Zéro-phyto :

En raison de la nouvelle réglementation zéro phyto, **qui interdit l'utilisation de dés herbants**, les trottoirs risquent d'être envahis par les mauvaises herbes. Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal demande aux administrés de bien vouloir avoir l'obligeance de veiller à l'entretien des trottoirs devant chez eux, Monsieur CALLE ne pouvant assurer à lui seul, l'entretien de toute la commune

dans les nouvelles conditions.

Travaux rue du Faubourg et rue du Moulin :

La société MEDINGER commence les travaux de pose de bordure et de caniveaux Rue du Moulin et Rue du Faubourg, le lundi 22 mai 2017.

Château d'eau :

Monsieur GUILLON signale la présence de granulés présents dans l'eau potable. A faire contrôler par VEOLIA.

La séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,
Laurent CHEVALLIER

La prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas encore été fixée.

RAPPEL : toutes les réunions du Conseil MUNICIPAL sont ouvertes au public

Convocation du Conseil Municipal le 12 mai 2017
I.P.N.S.

Compte rendu affiché le 23 mai 2017